



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

*SLOW*

ID : 032-200066926-20220707-D2022\_135-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 30 juin 2022**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**D2022\_135 : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC COLLECTE DES DECHETS MENAGERS - COMMUNE D'AUCH**

L'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Pour son exercice, il a adhéré aux SICTOM Centre, Est, Sud-Est et de Condom qui assurent eux-mêmes la collecte sur les communes de leur territoire respectif. Pour la commune d'Auch, Grand Auch Cœur de Gascogne exerce la compétence en régie directe.

Conformément à la loi N° 95-101 du 2 février 1995 et au décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport sur le prix et la qualité du service public pour la collecte des déchets ménagers est présenté annuellement au conseil.

Le conseil communautaire **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers.

Le Président,

Pascal MERCIER.